



Association Départementale de Défense des Victimes de l'Amiante de la Seine-Saint-Denis

26, avenue Gabriel Péri - 93120 La Courneuve
Tél 01 48 37 34 64 Fax 01 48 36 01 56
E-Mail addeva93@gmail.com

Accueil sur Rendez-vous

JOURNAL D'INFORMATIONS DES ADHÉRENTS N°6 Septembre 2018



Maribel Ganobis
Notre ancienne secrétaire administrative
devenue aujourd'hui bénévole
de l'Addeva 93



Nasséra Hamidi
Secrétaire Administrative
Plusieurs Victimes de l'amiante
dans sa famille

Comme nous vous l'avions annoncé lors de notre dernière Assemblée Générale.

Maribel, la secrétaire administrative de l'association, s'il est encore besoin de la présenter, a pris sa retraite fin juin.

Depuis, avec l'équipe des bénévoles, j'assume le secrétariat. Pendant cette période en double commande avec Maribel, en plus des tâches administratives, j'ai appris l'écoute et la patience, qualités, entre autres, nécessaires pour faire face aux situations parfois très douloureuses que beaucoup d'entre vous rencontrent.

Avec les membres de l'association, l'esprit de solidarité et d'entraide a pris tout son sens.

Pendant ces deux années, j'ai rencontré de nouvelles victimes de l'amiante avec qui j'ai eu le plaisir de partager des moments d'échanges enrichissants. Certaines nous ont quittés, malheureusement beaucoup trop tôt, et avec leurs familles, nous maintenons cette relation afin de leur apporter un soutien moral et de les aider à faire face aux difficultés administratives qu'elles rencontrent après le décès.

Personnellement, ces années ont été très douloureuses et la rencontre avec des personnes qui ont vécu la perte d'un être cher m'a permis d'échanger et de donner un sens à mon travail.

Et pour garder ce contact avec vous, dans quelques semaines nous vous invitons à la manifestation annuelle de l'ANDEVA pour partager un moment très important de la vie de notre association.

A bientôt
Nasséra

**MANIFESTATION NATIONALE DE L'ANDEVA
A PARIS LE VENDREDI 12 OCTOBRE 2018**

Les combats contre Renault

Le long parcours de combattante de son épouse

Son cancer du côlon enfin reconnu d'origine professionnelle

Par la Cour d'appel de Versailles après huit années de batailles judiciaires, avec le soutien de Pierre Bernardini (qui malheureusement nous a quitté en novembre 2017)

Tuyauteur soudeur chez Renault **Madjid Ait Hamadouche** avait été exposé à l'amiante de 1976 à 2004. chez Renault à Billancourt puis à Rueil. Il est décédé le 23 juillet 2010 d'un cancer du côlon.

Octobre 2010 : Zahra, sa veuve le déclare en maladie professionnelle.

Juillet 2012 : La Cpm saisit le comité régional de reconnaissance des maladies professionnelles (Crrmp) de Paris.

Novembre 2012 : La Cpm notifie un refus de prise en charge après avis négatif du CRRMP.

Zahra dépose un recours devant la commission de recours amiable (Cra) qui rendra un avis défavorable.

Juillet 2013 Zahra saisit le tribunal des affaires de la Sécurité sociale (Tass) de Nanterre

Janvier 2015 : Le Tass requiert l'avis d'un deuxième Crrmp (celui de Normandie).

Avril 2016 : Le Crrmp estime que « *les données scientifiques actuelles ne permettent pas de retenir un lien direct et essentiel entre ce type d'exposition et la survenue d'un cancer du côlon.* »

Novembre 2016 : le Tass suit cet avis : pas de lien « *direct et essentiel* » entre exposition et maladie.

Janvier 2017 : Zahra fait appel.

24 mai 2018 : La Cour d'appel de Versailles décide de ne pas tenir compte de l'avis des deux Crrmp et, sur la base des pièces du dossier, confirme l'origine professionnelle du cancer du côlon de **Madjid**. Une belle victoire après huit années de bataille.

Un mauvais coup de Renault contre la famille d'une victime

Eric est mort d'un cancer de l'amiante. Au lieu d'admettre sa responsabilité, la Régie s'acharne sur sa famille.

André Lancteau membre du collectif « amiante » de Renault et membre du CA de l'Addeva 93.
« Nous ne pouvons pas laisser passer une telle injustice »



André peux-tu rappeler les faits ?

Notre collègue Eric était électromécanicien de maintenance. Il est décédé le 3 août 2010 d'un cancer bronchopulmonaire lié à son exposition à l'amiante chez Renault. La CPAM a reconnu la maladie professionnelle et le décès. Elle a attribué une rente de conjoint survivant à son épouse. Avec ses enfants, la veuve a saisi le tribunal des affaires de la Sécurité sociale. Le 23 juillet 2014, le Tass a reconnu la faute inexcusable de Renault. Il a majoré la rente de conjoint survivant et indemnisé les préjudices, en ordonnant l'exécution provisoire.

La direction a fait appel.

Oui, elle était manifestement Incapable de convaincre les magistrats qu'elle avait informé et protégé ses salariés. Elle a préféré fuir ses responsabilités en contestant carrément l'origine professionnelle de ce cancer reconnu depuis sept ans par la Sécurité sociale.

Malheureusement la Cour d'appel de Versailles lui a donné raison, jugeant que le lien entre exposition professionnelle et maladie n'était pas établi. Dans ses activités de travail, l'exposition à l'amiante était pourtant flagrante. Ce refus, sept ans après la prise en charge par la CPAM, est incompréhensible.

Quelles sont les conséquences pour la famille ?

L'arrêt annule la majoration de rente. Après les souffrances de la maladie et du deuil, c'est une nouvelle épreuve morale et financière que Renault impose à cette famille.

Qu'avez-vous décidé de faire ?

Avec le soutien de l'Addeva 93, il y a une chance sérieuse de faire casser cet arrêt par la Cour de cassation. Un pourvoi coûte 3 500 euros. J'ai informé les camarades de Renault et lancé un appel à la solidarité financière. La réponse a été unanime. Des collectes ont eu lieu sur les sites de Lardy et de Guyancourt, avec le soutien des organisations syndicales Sud et CGT des deux sites. A Lardy, un tract a été distribué appelant publiquement au soutien. A ce jour, nous avons presque réuni la somme nécessaire.

CONGRES DE L'ANDEVA

La Turballe le 29-30 juin

150 délégués ont participé au congrès dont pour l'addeva 93 Alain, André, Didier, Fatima, Jean-Paul, Nadia, Olivia, Rosa.

Deux journées intéressantes, mais harassantes.

Divisé en 3 tables rondes sur l'amiante.

Dans le monde, dans les écoles et le procès pénal dont participèrent nos amis venus d'Italie, de Belgique, d'Espagne, de Grande-Bretagne ou du Brésil pour parler de la situation mondiale.

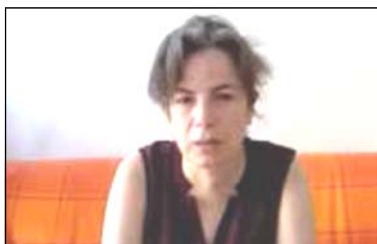
Des représentants du monde judiciaire français et italien, nos cabinets d'avocats et ainsi que le député français qui ont parlé du procès pénal que réclament les victimes.

Des profs, agents de service, parents d'élèves d'Île-de-France qui ont confronté leurs expériences avec celles d'Espagne et d'Angleterre.



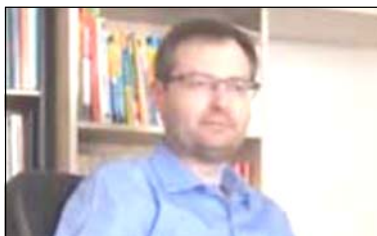
Olivia Bellanger
membre du Conseil d'Administration de l'ADDEVA 93.

Elle est prof au collège Balzac à Neuilly-sur-Marne. Elle aborda les difficultés rencontrées quand les profs ont exercé leur droit de retrait. Ils ont obtenu le DTA qui contient des aberrations.



Lila

Est agent de service à Balzac. Durant des années a décapé à la machine des dalles de sol amiantées et aujourd'hui très anxieuse pour sa santé.



Jean Noel Tardy

L'arme du droit de retrait

Villeneuve-le-roi. Construit en 1964, il contient une masse de matériaux amiantés. Un droit de retrait avait été déposé en 2014 pour des dalles de sol dégradées, un autre en 2018 pour des flocages en mauvais état. Les obstacles ont été nombreux: rétention d'informations, médiocrité de dossier technique amiante (DTA), doutes sur les mesures d'em-

poussièremment La lutte à fait bouger les choses.



Louis Boyard,

Président de l'Union nationale lycéenne, étudie au lycée Brassens.

Il raconte comment son syndicat a aidé les lycéens à prendre conscience du danger et à se mobiliser aux côtés des enseignants.



Didier Faure

Est maître d'oeuvre et victime. Il a été présent dans toutes les dernières luttes. Dans les écoles, collèges et lycées d'Île-de-France. Il tire les leçons de ces expériences très riches, où avec l'Addeva 93 et Henri ont pu apporter toutes leurs aides et compétences.

Le Congrès se termina L'organisation des différents votes approuvant.

Les rapports d'activité et financier.

Élection des membres du CA.

Modification des statuts pour élargir le champ d'activité des associations locales qui le souhaitent.

Revue de la place des membres fondateurs de l'Andeva.

Précisions sur les liens entre les associations locales et l'Andeva.

Quoi de neuf ? les dernières infos

Convention de Partenariat entre la ville de VILLEPINTE et l'ADDEVA 93

L'Addeva 93 assurera une permanence de 3H le troisième mardi de chaque mois (soit de 9H à 12H ou de 13H30 à 16H30) celle-ci aura lieu au

**Service Prévention Santé
situé au 16/32 Avenue Paul Vaillant Cou-
turier, les prises de rendez-vous au nu-
méro de téléphone: 01- 43- 85- 96- 09.**

Celles-ci seront tournées sur l'information et le conseil visant à accompagner les personnes atteintes de maladies professionnelles, les familles et les travailleurs sociaux.

Notre mission sera selon les situations rencontrées.

- 1- Apporter une explication sur les aides et prestations pour les personnes atteintes d'une maladie professionnelle, et leur famille en cas de décès.
- 2- Aider à la constitution du dossier d'ouverture de droit en lien avec la maladie.
- 3- Aider à la rédaction de courriers en lien avec la problématique repérée.

Les habitants, ainsi que les adhérents de l'Addeva 93 (exemple dépose de pièce pour leur dossier, etc.) ainsi que des villes limitrophes comme Aulnay-sous-Bois, Tremblay-en-France, Sevran et les autres sont aussi concernées:

CMMP Réunion publique à Aulnay-sous-Bois

A l'appel des associations (collectif des riverains et victimes du CMMP, Ban Asbestos, Addeva 93, Aulnay Environnement), du Giscop (surveiller les cancers professionnels) et de la Mairie, une réunion a eu lieu le 4 mai dernier à la salle Gainville pour faire le point sur les victimes professionnelles et environnementales de l'usine d'amiante CMMP.

Il sera également demandé à l'ARS (Autorité Régionale de Santé) de tirer un bilan de l'action engagée en 2014 : envoi de 7000 lettres pour retrouver les élèves ayant fréquentés l'école du Bourg joutant l'usine CMMP, leur proposant un suivi médical, et de remettre en ligne les documents d'information.

Virginie Dupeyroux a présenté son livre (Amiante et Mensonge- notre perpétuité- journal de Paul et de Virginie - Edition Vérone)

Modification des conditions d'instruction des dossiers de Maladies professionnelles

Suite à la rencontre de l'Andeva-Fnath et de la CNAMTS, nous avons pris connaissance des nouvelles mesures qui vont être mises en place par un décret modifiant le code de la Sécurité Sociale.

Actuellement la CPAM a 6 mois pour instruire un dossier. Celui-ci est considéré comme complet lorsque la CPAM a reçu la déclaration, le certificat médical et – le cas échéant – le compte rendu d'examen figurant dans la première colonne du tableau de maladie professionnelle.

Elle notifie à l'assuré un délai de 3 mois d'instruction, puis un délai complémentaire de 3 mois d'instruction.

Le changement prévu est :

Un délai de 4 mois pour les maladies remplissant les critères d'un tableau de maladie professionnelle

Un délai de 4 + 4 mois pour les maladies traitées par un CRRMP : maladies ne remplissant pas tous les critères d'un tableau ou maladies ne figurant dans aucun tableau.

Autre modification : le délai de consultation d'un dossier avant prise de décision de la Caisse sera de 20 jours avec possibilité d'ajouter des pièces au dossier pendant 10 jours. La consultation pourra se faire par Internet.